



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mr MONTIGNY Roch demeurant Avenue de la Charte d'Otton, 11 à 5030 Gembloux a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue du Brou à 1367 Ramillies et cadastré 4^{ème} Division Mont-Saint-André, Section B, n° 424e.

Le projet consiste à **DEBOISER UNE PARCELLE** et **CONSTRUIRE UNE HABITATION UNIFAMILIALE ET UN GARAGE** et présente les caractéristiques suivantes :

- La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article D.IV.40 : - la demande implique un ou plusieurs écarts au permis d'urbanisation en vigueur : - la demande s'écarte des indications suivantes :
 - « 4.1. *L'implantation des constructions ne pourra nécessiter la modification sensible du relief du sol existant, excepté la mise à niveau de la zone de recul.* » ;
 - « 5.3. *L'implantation se fera soit :*
 - 5.3.1. *sur le front de bâtisse parallèlement ou perpendiculairement à celui-ci ; en tenant compte de la partie la plus avancée de l'ensemble que pourraient former le volume principal et le volume attenant éventuel.*
 - 5.3.2. *avec un recul sur l'alignement de maximum 10m. Dans ce cas le volume secondaire sera implanté sur l'alignement et éventuellement distinct du volume principal ou raccordé par un élément architectural pouvant comporter une toiture plate.* » ;
 - « 6.5. *L'ensemble des baies sera caractérisé par une dominante verticale et totalisera une surface inférieure à celle des parties pleines des élévations en ce non compris les toitures. Des parois vitrées se justifieront par le type d'architecture proposé.* ».

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies (lire encadré ci-dessous). Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Les consultations se feront **uniquement sur rendez-vous** à convenir avec le service en téléphonant au plus tard 24 heures à l'avance au 081/43.23.44 (du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00). Les demandes de rendez-vous par mail ne seront pas prises en compte.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **08/10/2021** au **22/10/2021** au Collège communal, par courrier ordinaire (Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies) ou par mail à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be avec la mention « PU 2021/52 - Réclamation annonce de projet ».

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Affichage de l'avis du 02/10/2021 au 22/10/2021

À Ramillies, le 22/09/2021.

Le Directeur général,

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

L. NOËL



J.-J. MATHY